

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 26 du mois de février à 18h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge ZURITA, Maire.

Présents : M. Michel FLECHELLE, M. Franck DELAMARE, Mme Valérie DELAMARE, M. Franck ENJUMET, M. Didier ERAMBERT, M. Christophe GAILLARD, M. Jérôme HEQUETTE, M. Fabrice LAURAIN, M. Ludovic RODRIGUES, Mme Karine TORRES, Mme Stéphanie WEBER.

↳ formant la majorité des membres en exercice.

Absentes : Mme Lucie MAESTRI, Mme Nathalie NETO.

M. Franck ENJUMET a été élu secrétaire.

Délibération n° 2 : Reprise anticipée des résultats provisoires 2025 au Budget communal 2026

Le Maire indique à l'assemblée qu'en raison des problèmes rencontrés par la DGFIP dans les dysfonctionnements d'Helios, le CFU ne peut être signé à ce jour par leur service.

La Commune se retrouve donc dans l'impossibilité de procéder au vote du compte financier unique avant l'adoption du budget. Il informe le conseil que le code général des collectivités territoriales (article L.1612-32) permet toutefois aux communes de procéder à une reprise anticipée des résultats dans le budget. Si le compte financier unique faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procèderait à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Le Maire a donc établi un tableau déterminant les résultats tel qu'ils figurent ci-dessous intégrant l'état des restes-à-réaliser annexé à la présente délibération :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<i>recettes 2025</i>	779 467,90 €	246 092,31 €
<i>dépenses 2025</i>	599 582,25 €	231 825,49 €
<i>résultat de l'exercice</i>	179 885,65 €	14 266,82 €
<i>report 2024</i>	58 084,05 €	538 517,69 €
<i>résultat cumulé</i>	237 969,70 €	552 784,51 €
<i>RAR recettes</i>		170 000 €
<i>RAR dépenses</i>		169 775,65 €
<i>solde des RAR</i>		224,35 €
<i>besoin de financement section investissement</i>		553 008,86

Ce tableau a été visé par le comptable et est concordant avec le résultat d'exécution provisoire établi par le comptable public. Le Maire propose donc à l'assemblée de reprendre les résultats provisoires suivants dans le budget 2026 en affectant 100 000 € en recette au 1068.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour et une abstention.

DÉCIDE la reprise anticipée des résultats provisoires de 2025 au budget 2026 :

- Affectation à l'investissement (recette 1068) : 100 000 €
- Report de fonctionnement (002) : 137 969,70 €
- Report d'investissement (001) : 552 784,51 €
- Restes-à-réaliser en dépenses : 169 775,65 €
- Restes-à-réaliser en recettes : 170 000 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,




Serge ZURITA